Lévesque, Claudette

De: cla co [claco101@hotmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 21:09
À: Greffe
Objet: Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec ainsi du Droit de conserver notre compteurs électromécanique. Dossier R-3964-2016

À l'attention de Me Véronique Dubois secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue Square Victoria bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

29 Novembre 2016

Madame,

Attendu que:

- Jusqu'à ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposant aux compteurs électromagnétiques de nouvelles générations à conserver notre compteur électromécanique qui a été installé par Hydro-Quebec.

- Nous avons entendu plusieurs témoignages de gens qui souffrent de divers symptômes (maux de tête, fatigue, irritation, étourdissement, etc.) depuis l'installation à leur domicile de ces appareils et ceci nous inquiète sérieusement. Pour ces raisons nous sommes en droit de craindre fortement pour notre sécurité, notre bien-être et la santé de ma famille..

- Nous ne voyons aucunement la nécessité de changer notre compteur électromécanique qui fonctionne parfaitement.

- Depuis l'achat de notre maison nous avons toujours et continuerons de payer nos comptes d'électricité approvisionnés par Hydro-Québec.

- La régie juge utile de réitérer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux critères suivants: être conforme aux normes de Mesures Canada et qu'il soit possible d'en assurer l'approvisionnement.

- Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014.

À la lumière de ceci il est évident qu'il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques.

- Il est important pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter les 181,500 compteurs électromécaniques encore disponibles.

Nous revendiquons le Droit de conserver notre compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud, nous nous appuyons sur la Charte des Droits et Libertés ainsi que sur la lettre des arguments de l'avocat du RAPLIQ.

Il est important également à la Régie d'ordonner à Hydro-Québec de cesser leur moyen de pression envers les personnes refusant les nouveaux compteurs de nouvelle génération, c'est inacceptable.

Finalement nous exigeons que notre lettre soit ajoutée au dossier R-3964-2016.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Chantal Lachance
50, rue Belleau
Trois-Rivières
G8W 1R2